



Paris, le 11 juillet 2018

Monsieur Dominique VANDROZ
Président de la CMPN
35, rue de la Gare
CS 60003
75144 Paris CEDEX 19

Monsieur le Président de la Commission Mixte Paritaire,

La table ronde tripartite Gouvernement/UTP/OS représentatives, qui était une demande unanime des organisations syndicales, s'est tenue le 15 juin dernier.

Deux heures d'échanges, autour notamment de la feuille de route transmise par l'UTP le 24 mai dernier, n'ont pas permis de dissiper totalement les craintes des Organisations Syndicales. Les « engagements » issus de cette réunion, formalisés dans un relevé de conclusions, ne donnent aucune garantie de ce que serait cette CCN de haut niveau.

La loi est effectivement promulguée, mais les problèmes qu'elle soulève sont toujours présents, et devront être résolus dans le cadre d'ordonnances, de décrets, voire par un nouveau texte, et enfin par la négociation collective de branche.

En effet, la loi a ouvert de nouveaux champs qui devront faire l'objet d'une négociation spécifique.

De même, l'UTP semble disposée à reprendre certains éléments du STATUT dans la CCN, sans pour autant indiquer lesquels. La négociation doit maintenant permettre de fixer et matérialiser ces engagements sans tarder et de les transcrire dans la Convention Collective de branche. C'est notamment le cas des garanties disciplinaires et sanctions, la garantie de l'emploi, le déroulement de carrière, le droit syndical, et des instances de représentation répondant aux exigences de sécurité ferroviaire et de réglementation de nos métiers.

Monsieur le Premier ministre déclarait récemment : *« Il y a des contraintes spécifiques aux métiers ferroviaires et auxquelles feront face toutes les entreprises ferroviaires : Je souhaite qu'une négociation s'ouvre au niveau de la Branche sur les garanties qui seront données en contrepartie de ces contraintes ».*

Ces contraintes sont celles d'un haut niveau de sécurité, la nécessité d'assurer la continuité du service, et enfin une adaptabilité liée à l'évolution des technologies et des organisations. Enfin, en prenant en compte ces contraintes, l'enjeu est de maintenir et garantir sur le long terme l'attractivité des métiers du ferroviaire qui sont largement soumis à ces contraintes.

Par ailleurs, de nombreux sujets tels que le périmètre des facilités de circulation, l'inclusion des ayants droits, et l'absence de fiscalisation et leurs extensions à l'ensemble des salariés de la branche ne sont pas tranchés au jour d'aujourd'hui. C'est un élément fort du « contrat social » auquel les cheminots et leurs familles sont très attachés.

Un certain nombre d'accords collectifs, comme la Cessation Progressive d'Activité ou le Temps Partiel de Fin de Carrière, qui sont la contrepartie de l'exercice de métiers à pénibilité avérée, doivent pouvoir être déclinés dans la branche pour pouvoir s'appliquer à l'ensemble des salariés de la Branche.

Enfin, les écarts significatifs existants entre le cadre social de la branche et le GPF nécessitent de réouvrir un certain nombre de volets déjà négociés, comme par exemple le contrat de travail, ou l'Organisation du Temps de Travail, la formation, mais aussi le champ d'application.

L'ampleur des sujets à traiter en 18 mois et les enjeux qu'ils représentent pour le corps social cheminot et leurs Organisations Syndicales nécessitent désormais plus que des déclarations d'intentions de l'UTP.

C'est pourquoi nos organisations syndicales estiment qu'un réagencement du calendrier de négociation de la CPMN s'impose. En préalable, il convient notamment de définir ce que doit être une CCN de haut niveau. Pour nos organisations syndicales, un haut niveau de garanties sociales c'est à minima le maintien des droits actuels, voire de nouveaux droits.

C'est pourquoi nous souhaitons que les premières réunions de la CMPN soient consacrées à l'examen de l'ensemble des sujets à traiter dans le cadre de la négociation de Branche et fasse l'objet d'engagements et d'un relevé de conclusions à la fin de chaque réunion.

Dans l'attente de vous lire, soyez assuré Monsieur le Président, de nos salutations respectueuses.

CGT
Laurent BRUN

UNSA
Roger DILEENSEGER

SUD-Rail
Erik MEYER

FO
François GRASA